

Commission formation recherche du 3 avril 2007

Présents : Claire DUPAS, Hisham ABOU-KANDIL, Eric SAVATTERO, Jean-Paul BRUTUS, Christian AUCLAIR, Mathieu BACH, Catherine BARATTI-ELBAZ, Sébastien BEAL, Françoise BOISSIERE, Laurent CHAMPANEY, Claire BRUNET, Hubert COMON, Maryline COQUIDE, Jacques DELAIRE, Emmanuelle DELEPORTE, Frédéric DIAS, Cécile DURIEU, Jean-Luc FRANC, Alain GOERGEN, Clotilde LAMBERT, Pascal LARZABAL, Isabelle LEDOUX-RAK, François MERIAUX, Jean-Marc ROUSSEL, Monique MEMET, Ayman MOUSSA, Keitaro NAKATANI, Bogdana NEUVILLE, Frédéric RAGUENEAU, Bernard ROUX, Katy TRECA.

Excusés : Sylvain ALLANO, Olivier ALLIX, Yolande BRENAUT, Rodrigue DESMORAT, Laurent DESVILLETES, Laura GRANGE, Joël LEBEAUME, Jean-Jacques LESAGE, Thierry MAURIN, Xavier PESSOLES, Philippe SCHNOEBELEN.

I. VALIDATION DU DIPLOME DE L'ENS

Eric Savattero explicite le contenu du diplôme d'établissement (voir annexe jointe). Celui-ci, s'il est validé, entrera en application dès la rentrée prochaine.

Claire Brunet demande la composition des jurys chargés d'évaluer les activités multidisciplinaires ou d'ouverture culturelle. Par exemple, le département Design sera-t-il chargé d'évaluer les activités de nature artistique ?

Eric Savattero répond que l'évaluation des élèves au titre des modules multidisciplinaires sera effectuée par des jurys issus des départements d'enseignement concernés par les disciplines. En ce qui concerne les activités d'ouverture, un jury transversal sera constitué.

Claire Dupas ajoute que toutes les activités ne seront pas validées en interne (par exemple, activités musicales validées par le Conservatoire dans lequel elles se dérouleront).

Isabelle Ledoux-Rak s'interroge sur les stages en master professionnel.

Eric Savattero répond que la distinction entre Master professionnel et Master recherche va bientôt disparaître. Il existe pour tous les M2 un stage en situation professionnelle, qui se déroule généralement dans le milieu de la recherche. Toutefois certains élèves souhaitent se tourner vers une activité professionnelle industrielle et effectuer un stage plus orienté vers l'industrie. Dans ce cas, et afin de répondre à l'exigence d'une expérience de recherche, ils devront également faire un stage axé sur la recherche en M1 d'une durée minimale de trois mois.

Ayman Moussa mentionne que le projet de diplôme a été présenté la semaine précédente aux élèves. Ces derniers regrettent l'hétérogénéité des cursus des différents départements d'enseignement (exemple : moyenne minimale de 12 dans deux disciplines). Ils craignent une disparité de la valeur des diplômes selon les disciplines.

Les élèves pensent que la validation du TOIC est une très bonne idée. A cette fin, il est nécessaire de mettre à disposition des élèves des cours d'anglais, ce qui n'est actuellement pas le cas dans tous les départements.

En ce qui concerne le Design, Ayman Moussa demande comment permettre aux élèves de Design de valider un stage recherche.

Eric Savattero estime que le diplôme de l'École est assez homogène et que les différences entre les disciplines sont minimales. Le spectre disciplinaire de l'École étant très large, il est difficile d'envisager des cursus similaires.

Ayman Moussa revient sur le diplôme de l'ENS en biologie : la validation de l'année de L3 constitue un pré-requis pour l'inscription au diplôme, contrairement aux autres disciplines.

Eric Savattero répond que la particularité du département de biologie est d'intégrer dans le diplôme, avec le M1 et le M2, une année complémentaire spécifique (une année de stage de recherche d'une année à l'étranger ou une année de préparation à l'agrégation). En tout état de cause, quelle que soit la discipline, le diplôme sanctionne un cursus de niveau bac +5.

Christian Auclair précise que les élèves ont été consultés sur le diplôme très en amont. Ces derniers y étaient favorables, mais s'inquiétaient de sa compatibilité avec le dispositif LMD. Christian Auclair a justement choisi d'articuler le diplôme sur la structure du LMD. Une réunion spécifique a été organisée avec les délégués des élèves pour expliciter le contenu du diplôme en biologie, qui a montré un consensus.

Une autre particularité du département de biologie est le souhait de créer un Magistère articulé sur le LMD et axé sur les activités de recherche du Master. Le Magistère possède en effet une visibilité très forte. En outre, les activités de recherche et les stages à l'étranger d'un an proposés dans le cursus sont très valorisants pour

les élèves qui ne souhaitent pas préparer l'agrégation. Et, pour ceux qui le souhaitent, le diplôme permet de valider l'année de préparation à l'agrégation.

Christian Auclair ajoute que l'année de L3 n'est pas intégrée pour davantage de cohérence avec les cursus étrangers et une plus grande lisibilité de la formation au niveau international. La validation de l'année de L3, dispensée en partenariat avec l'ENS Ulm et l'Université Paris 11, constitue effectivement un pré-requis pour l'accès au Magistère. Toutefois l'ensemble des normaliens en biologie l'auront suivie, et le comité scientifique pourra autoriser l'accès sur dossier en M1 aux étudiants extérieurs. L'Université Paris Sud s'intéresse à ce format et s'associera certainement à la demande d'accréditation du Magistère.

Claire Dupas souligne que l'un des rôles d'une ENS est effectivement d'aider à définir des cursus d'excellence dans les universités. Elle souhaite que le format retenu en biologie soit étendu à d'autres disciplines, dans la mesure où l'intégration de la licence dans le diplôme n'est plus cohérente avec le dispositif LMD. De plus, les ENS ne peuvent délivrer de licence. Quant à la moyenne supérieure à 12 pour l'obtention du diplôme, elle paraît à Claire Dupas un minimum dans une ENS.

Ayman Moussa remarque que les élèves et les étudiants de biologie qui ne souhaitent pas partir à l'étranger n'ont d'autres choix que de préparer l'agrégation.

Christian Auclair affirme que le comité scientifique se prononcera au cas par cas.

En ce qui concerne le TOIC, Eric Savattero est favorable à ce que tous les départements effectuent une préparation au TOIC. Monique Memet précise que les équipements du laboratoire multimédia vont être complétés. Ainsi, les élèves pourront effectuer une préparation individuelle, en semi-autonomie. Ce projet sera présenté prochainement aux départements.

Dans la mesure où il n'existe pas de structure de recherche en Design, une alternative sera proposée aux élèves de cette discipline.

Vote : le diplôme de l'ENS de Cachan est approuvé à l'unanimité selon le règlement présenté.

II. BILAN DE L'ACTIVITE HEBERGEMENT DU PAVILLON DES JARDINS (INTERVENTION DE MICHEL PROFETA)

A. Les résultats

Michel Profeta présente les résultats consolidés de l'activité hébergement du Pavillon des Jardins sur les cinq dernières années.

Si l'on ne prend en compte que les coûts directs, connus à partir du logiciel de gestion financière, les résultats des exercices 2002 à 2006 sont bénéficiaires (203 564 euros en 2006).

Après intégration en sus des coûts indirects, le résultat devient déficitaire (-169 367 euros). Ces coûts indirects sont composés :

- Des charges communes.
- Du personnel titulaire et contractuel. La masse salariale de l'activité hébergement s'élève à 322 942 euros, soit 12 ETP.
- Des dotations aux amortissements, calculées pour les acquisitions réalisées depuis 1998.

Si on ne prend en compte que les personnels payés par l'établissement (contractuels), l'hébergement est rentable (bénéfice de 93 461 euros en 2006).

Parmi les trois activités du Pavillon des Jardins, l'hôtellerie et la cafétéria sont déficitaires, tandis que les denrées sont bénéficiaires.

B. Les pistes de réflexion

L'activité hôtelière comprend 24 chambres. Le taux d'occupation des chambres est de 65%. Le déficit annuel s'élève à 2 264 euros par chambre. À prestations équivalentes, les chambres d'hôtel de Cachan sont tarifées 62 euros la nuit, contre 29 euros au Pavillon des Jardins.

Au niveau de l'hébergement des étudiants, le taux d'occupation des 84 chambres est de 72%. Le déficit annuel s'élève à 1 414 euros par chambre. Le prix des chambres est de 260 euros par mois, contre 180 euros au CROUS.

Les recettes de la cafétéria sont réduites du fait de l'offre très limitée. La cafétéria coûte 101 euros par jour.

Pour améliorer le chiffre d'affaires, les leviers d'action portent sur :

- Les tarifs. La rénovation des chambres justifie une élévation des tarifs d'hôtellerie d'environ 10 euros. Ce tarif ne pénaliserait pas les visiteurs, qui bénéficient d'une indemnité de mission de 60 euros par nuitée.
- L'amélioration du taux d'occupation des chambres.
- L'acquisition d'un outil de pilotage de l'activité hébergement.
- L'amélioration de la procédure de réservation des chambres.
- Les tarifs des denrées, qui ne sont actuellement pas négociés. L'offre est par ailleurs trop limitée et les heures d'ouverture trop restreintes. L'activité denrées pourrait être associée à l'activité cafétéria.

Michel Profeta propose en outre de développer sur le campus des services de proximité à destination des étudiants et du personnel.

Hubert Comon remarque que l'augmentation des tarifs sera neutre dans certains cas, puisque les occupants des chambres hôtelières sont souvent invités par l'ENS. Jean-Paul Brutus précise que les prestations sont dans ce cas facturées en interne.

Frédéric Dias est étonné par le taux d'occupation, étant données les difficultés rencontrées par les entités pour trouver des chambres disponibles.

Hisham Abou-Kandil précise que le taux présenté prend en compte les week-end et les congés, durant lesquels les chambres sont souvent inoccupées. De plus, il est très difficile d'occuper les chambres durant les quelques jours libres entre deux réservations.

Ayman Moussa suggère de loger les normaliens dans les chambres réservées aux étudiants durant la rénovation du bâtiment G, et de commander les viennoiseries au fournisseur du BDE afin de procéder à des économies d'échelle.

Claire Dupas annonce que d'autres études seront menées, notamment dans le contexte du 7^e PCRD, auprès des laboratoires volontaires afin de connaître le coût réel des activités de recherche.

III. RESULTAT DU CPER

Le contrat de projets 2007-2013 entre l'Ile de France et l'État a été signé le 23 mars 2007. Claire Dupas rappelle que trois dossiers ont été déposés par l'École pour le site de Cachan :

- L'extension du gymnase. Ce projet n'a pas été retenu, mais des financements autres seront recherchés.
- La construction d'un nouveau bâtiment de recherche pour abriter l'Institut Farman. L'État et les industriels ont appuyé ce projet. Monsieur Lagayette, dans son rapport commandé par le Premier Ministre sur les besoins en financement des infrastructures de recherche en Ile de France Sud, l'avait classé comme le projet le plus intéressant au niveau des activités d'innovation et de transferts de technologie. L'État le financera à hauteur de 8 millions d'euros. Par contre la Région n'apportera aucun financement.
- Un projet en réseau dans le cadre du pôle de compétitivité MEDICEN. Christian Auclair explique que l'objectif est de mettre en place sur différents sites des plateformes technologiques et des moyens humains dans le cadre d'un Institut des Sciences du Médicament. Les différents sites concernés sont les suivants : Châtenay-Malabry, un site près du Synchrotron Soleil, Gif sur Yvette et l'ENS (mise en place de plateformes de criblage, de moyens de calcul et d'imagerie photonique). Le projet a été présenté dans sa globalité. Un financement a été obtenu pour les différents sites.

En ce qui concerne l'Antenne de Bretagne, 5,92 millions d'euros ont été obtenus pour la construction d'un bâtiment à Ker Lann dédié au programme de recherche « mouvement, sport et santé ». Ce projet fait l'objet d'un partenariat entre l'Antenne de Bretagne, l'Université Rennes 2 et l'IRISA.

IV. COMITE DE SITE POUR LA SECURITE DU CAMPUS

Le comité de site a été créé à l'initiative du Recteur. Il a pour objectif de traiter des questions de sécurité sur le campus. Une première réunion a eu lieu le 16 mars dernier en présence des représentants du Rectorat, de la Région Ile de France, du secrétaire général de la sous-préfecture de l'Haÿ-les-Roses, des proviseurs des

lycées du campus, du directeur de l'IUT, de la directrice de cabinet du Maire de Cachan, du directeur du CROUS, de Claire Dupas, Jean-Paul Brutus et de deux élèves de l'ENS Cachan

L'ENS de Cachan a fait valoir la nécessité de prendre des mesures pour accroître la sécurité sur le campus. Un maître-chien a déjà été recruté la nuit. La vidéosurveillance et la rénovation des clôtures restent à faire.

Le CROUS a installé des caméras à l'entrée de ses bâtiments. Il va procéder à la rénovation complète du bâtiment G (sanitaires dans les chambres) et du restaurant universitaire (transformation du 3^e étage en salle de conférences).

La Mairie a quant à elle rappelé son projet d'ouvrir le campus à la circulation piétonne. La direction de l'École a annoncé qu'elle ne l'accepterait que sous condition d'une sécurisation accrue du campus. Elle a également insisté sur le fait qu'elle ne participerait aucunement aux frais d'entretien et d'aménagement des voies ouvertes.

La Région a annoncé la rénovation imminente des clôtures des lycées.

La prochaine réunion se tiendra le 4 mai 2007. L'ENS est chargée de rédiger un texte s'assimilant à un règlement de copropriété et définissant les rôles de chacun des partenaires.

Ayman Moussa rapporte que la Mairie sous estime les problèmes de sécurité sur le campus. Il s'interroge sur l'aménagement proposé par la ville, dans la mesure où le campus est, de fait, déjà ouvert aux cachanais.

Claire Brunet remarque que les élèves du département Design ont des compétences en urbanisme pour de petites superficies. Ils pourraient aider à dresser dans un cahier des charges destiné à la Mairie tous les impératifs et les coûts de l'aménagement envisagé. D'ailleurs une élève du département Design a gagné il y a deux ans un concours portant sur l'aménagement urbain.

Claire Dupas informe l'assemblée qu'un nouveau Recteur vient d'être nommé pour l'Académie de Créteil : Monsieur Jean-Michel Blanquer.

V. NOUVEAU CONTRAT DE FOURNITURE DE CHALEUR

Monsieur Brutus explique qu'un contrat de fourniture de chaleur signé avec la Socachal en 1985 arrive à son terme. La Socachal est la société qui gère et exploite le réseau principal de chaleur à Cachan, à partir de géothermie. Le nouveau contrat est avantageux pour l'École. En 2006, celle-ci a payé 484 793 euros. Avec la nouvelle tarification, toutes choses égales par ailleurs, la facture aurait été inférieure de 28 797 euros.

Parallèlement, l'ENS a négocié avec la Socachal une refonte du réseau de distribution de chaleur. Le réseau secondaire de l'ENS de Cachan, devenu très vétuste, sera supprimé, et chaque bâtiment de l'École sera raccordé au réseau central. Cela permettra une meilleure régulation du chauffage, et une économie substantielle puisque la maintenance du réseau secondaire était à la charge de l'École.

Les travaux débiteront en 2008. Parallèlement, la chaufferie d'appoint au fioul sera détruite et remplacée par une nouvelle chaufferie d'appoint fonctionnant au gaz. Le terrain concédé par l'École à la Socachal sera étendu à cet effet. La nouvelle redevance qui sera due à l'ENS est en cours de calcul par les Domaines.

Jacques Delaire demande si l'entretien des canalisations internes et externes est prévu au contrat.

Jean-Paul Brutus répond que les réseaux allant d'un bâtiment à l'autre seront entretenus par la Socachal, et les canalisations intérieures par une société extérieure à la charge de l'ENS.

VI. PROJET FONDATERA

FONDATERA est la Fondation Européenne pour des Territoires durables. Celle-ci a pour objectif d'optimiser les dépenses d'énergie et de limiter les émissions de gaz à effet de serre des campus d'Ile de France. Les représentants de la Fondation visitent les campus afin d'établir un diagnostic sur les consommations d'énergie, et de dégager les économies potentielles.

D'après les premières études, 500 000 tonnes de CO₂ par an pourraient être économisées sur les campus d'Ile de France. Les deux établissements les plus avancés dans la démarche sont l'Université Paris 11 et l'Université de Versailles - Saint Quentin en Yvelines. Cette dernière a obtenu 5 millions d'euros de la Fondation.

Lors du prochain petit-déjeuner, la Fondation sensibilisera les élèves aux actions de développement durable.

VII. MISE EN PLACE DES PRES

Claire Dupas rappelle que neuf PRES ont été labellisés en décembre. L'ENS est membre fondateur des PRES UniverSud et Université Européenne de Bretagne. Les statuts ont été votés en mars par le Conseil d'administration de l'ENS. Les décrets portant statuts des neuf PRES ont été publiés après information du CNESER. Il convient maintenant pour chacun des PRES de créer le Conseil d'administration, de définir le règlement intérieur, de choisir les membres associés, de mettre en place les conseils et de répartir le budget. L'agent comptable du PRES doit être celui d'un membre fondateur. Jean-Luc Franc est candidat pour devenir celui du PRES UniverSud.

Le Ministère a délégué 4 millions d'euros et trois postes de Maîtres de conférences aux PRES UniverSud et Université Européenne de Bretagne. Or, les membres fondateurs demandaient en priorité des postes d'IATOS. Des personnels volontaires de l'École pourront être mis à disposition du PRES pour son animation pédagogique et scientifique.

14 sièges du Conseil d'administration d'UniverSud sur 29 sont réservés aux membres fondateurs (3 pour l'ENS de Cachan). Il comportera également des personnalités qualifiées, les représentants des membres associés et les élus des personnels enseignants et IATOS du PRES.

Claire Dupas invite chacun à réfléchir aux actions qui pourraient être conduites dans le cadre du PRES. Des programmes de recherche seront soutenus par le PRES en chimie et en biologie. Claire Dupas ajoute que l'École pourra privilégier dans le cadre de sa politique scientifique des projets de recherche développés dans le cadre du PRES.

Christian Auclair demande si le Président du Conseil d'administration est le Président du PRES. Claire Dupas cite les statuts du PRES UniverSud, selon lequel « L'établissement est administré par un conseil d'administration, assisté d'un conseil d'orientation stratégique et d'un conseil scientifique et pédagogique. Il est dirigé par un président ». Par ailleurs, « Le conseil d'administration élit en son sein le président pour un mandat de trois ans renouvelable une fois ».

Validation par la direction le 11 mai 2007.